

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 27 MAI 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 8

Membres présents : 8

Monsieur Thibault COULON, Monsieur Alain DELANCHY, Madame Cathy SAVOUREY, Madame Catherine GAY, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Patrick MICHAUD, Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE.

Membres excusés : 4

Monsieur Philippe FOURNIÉ (suppléé par Madame Catherine GAY), Monsieur Olivier BEATRIX, Madame Betsabée HAAS (suppléée par Madame Gaëlle LAHOREAU), Monsieur Emmanuel DUMENIL.

Membre suppléant présent non votant: 2

Madame Peggy GRATELLE, Monsieur Régis SALIC.

Pouvoirs: 0

**CS260527-08 - INSTITUTIONS – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – DESIGNATION DES MEMBRES**

Monsieur Thibault COULON, Président, donne lecture du rapport suivant :

La Loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » a modifié les règles de composition des commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) en permettant la participation de représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire (SMADAIT) a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition paraît utile.

La commission examine notamment chaque année le rapport établi par le délégataire de service public.

La commission est également consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire (SMADAIT) est membre de droit et préside cette commission.

Aussi, il est proposé de porter à 18 le nombre de membres appelés à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux, soit 9 représentants du SMADAIT et 9 représentants d'usagers et d'associations locales et de procéder à la désignation des représentants du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire à la commission précitée comme suit :

Monsieur Alain DELANCHY
Madame Cathy SAVOUREY
Monsieur Etienne MARTEGOUTTE
Madame Cécile CHEVILLARD
Monsieur Olivier BEATRIX
Madame Bestabée HAAS
Monsieur Philippe FOURNIÉ
Monsieur Patrick MICHAUD
La Directrice Générale du CHRU de Tours ou son représentant
Le Président ou son représentant de Que Choisir Ensemble d'Indre et Loire
Le Président ou son représentant de la délégation de l'APF France Handicap d'Indre-et-Loire
Le Président ou son représentant du Tours Aéroclub
Le Directeur ou son représentant de l'école de pilotage APA MERMOZ
Le Président ou son représentant ou son représentant de l'Association Touraine Hôtel
Le Président ou son représentant de l'Association des châteaux de la Loire
Le Directeur ou son représentant de TECHNOCOPTER
Le Président ou son représentant de l'association Collectif Nuisances Aériennes

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

VU Le CGCT et notamment l'article L.1413-1,

- **FIXE** à 18 le nombre de membres appelés à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux soit 9 représentants du SMADAIT et 9 représentants d'usagers et d'associations locales ;

- **DESIGNE** ci-après les membres de la commission consultative des services publics locaux du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire (SMADAIT):

Monsieur Alain DELANCHY
Madame Cathy SAVOUREY
Monsieur Etienne MARTEGOUTTE
Madame Cécile CHEVILLARD
Monsieur Olivier BEATRIX
Madame Bestabée HAAS
Monsieur Philippe FOURNIÉ

Monsieur Patrick MICHAUD
La Directrice Générale du CHRU de Tours ou son représentant
Le Président ou son représentant de Que Choisir Ensemble d'Indre et Loire
Le Président ou son représentant de la délégation de l'APF France Handicap d'Indre-et-Loire
Le Président ou son représentant du Tours Aéroclub
Le Directeur ou son représentant de l'école de pilotage APA MERMOZ
Le Président ou son représentant ou son représentant de l'Association Touraine Hôtel
Le Président ou son représentant de l'Association des châteaux de la Loire
Le Directeur ou son représentant de TECHNOCOPTER
Le Président ou son représentant de l'association Collectif Nuisances Aériennes

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (8 voix pour).

Le Président du Syndicat Mixte



Thibault COLLON